

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification de l'entité adjudicatrice :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
C.S. 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Tél. : 03.89.70.90.70
Fax : 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

L'entité adjudicatrice est représentée par son Président, Monsieur Alain GIRNY.

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet du marché :

Marché de mesure de la qualité des prestations de transport sur le réseau Distribus

4. Classifications CPV :

79 31 12 00-9 : Services de réalisation d'enquêtes
79 31 13 00-0 : Services d'analyses d'enquêtes

5. Caractéristiques principales du marché :

Le présent marché a pour objet l'exécution de mesures de la qualité des prestations de transport sur le réseau Distribus de la Communauté d'Agglomération « SAINT-LOUIS Agglomération » (SLA).

Les mesures se feront à partir de la méthode du Client Mystère, via un "parcours client".

Les prestations du présent marché s'inscrivent dans la démarche qualité de service du contrat de délégation de service public conclu au 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de 7 ans.

Lieu(x) d'exécution :

- Code nuts FRF12
- Ces prestations seront à réaliser sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération.



6. Conditions de la consultation :

- Le présent marché est conclu pour une durée courant à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2021.
- Durée de validité des offres : 3 mois
- Les variantes libres au sens de l'article 58-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article 58-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marché
 - ✓ Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
 - ✓ Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération et par le délégataire de service public.
- Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Le marché est traité à prix global et forfaitaire annualisé. Il s'agit de prix révisibles.
- Délai global de paiement : 30 jours
- Une avance de 5,00 % est accordée dans les conditions prévues dans le marché.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
 - ✓ la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - ✓ la liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat,
 - ✓ une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - ✓ une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- Déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent,
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.



8. Critères d'attribution :

Critères de jugement des offres	Pondération
Valeur technique	65 %
Prix des prestations	35 %

9. Date limite de réception des offres :

Vendredi 29 mars 2019 à 12h00

10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications).

Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

11. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

12. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.



Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

13. Autres information :

Les critères sont les suivants :

1 - Valeur technique

La valeur technique sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée au regard des éléments détaillés dans la note méthodologique fournie par les candidats.

La note maximale de 100 points sera décomposée de la manière suivante :

- Les moyens humains notés sur 30 points : 15 points pour l'expérience et la compétence du Chef de Projet et 15 points pour l'expérience et la formation des Clients Mystères.
- La méthodologie de réalisation et d'exploitation des enquêtes notée sur 40 points : 20 points pour la méthode et les outils de collecte sur le terrain et 20 points pour la méthode de traitement des données et sa fiabilité.
- La présentation des résultats notée sur 30 points : 15 points pour la proposition de présentation des résultats pour le minimum imposé par le CCP et 15 points pour les propositions complémentaires de restitutions.

2 - Prix des prestations

La note relative au prix sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée sur la base de la DPGF dûment complétée par les candidats. La note relative aux prix sera proportionnelle à la moyenne des offres selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 100 \times \frac{\text{prix moyen}}{\text{prix étudié} + \text{prix moyen}}$$

NB : le prix moyen est la moyenne des prix proposés à la DPGF par tous les candidats admis à présenter une offre.



14. Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15. Date DU PRESENT AVIS :

Lundi 4 mars 2019

